



Commune de Boulieu-Lès-Annonay – Ardèche

A l'attention de tous les conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire en salle du Conseil
(Mairie de Boulieu-Lès-Annonay)**

Le lundi 06 juillet 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026**

- 1. ANNULATION DE LA DELIBERATION 2026-024**
- 2. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**
- 3. AUTORISATION D'OUVERTURE DE LA PARCELLE AH 148**
- 4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026 - SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE**

Si vous ne pouvez pas être présent(e), vous pouvez mandater un conseiller municipal pour vous représenter et voter en vos lieux et place. Ce pouvoir dûment complété et signé doit être reçu en mairie avant le début de la séance du Conseil Municipal pour être valable.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Boulieu-lès-Annonay, le 01/07/2026

Le Maire,
Damien BAYLE

